Le Courrier Ruymontois

Bulletin semestriel d'informations municipales - Juillet 2010

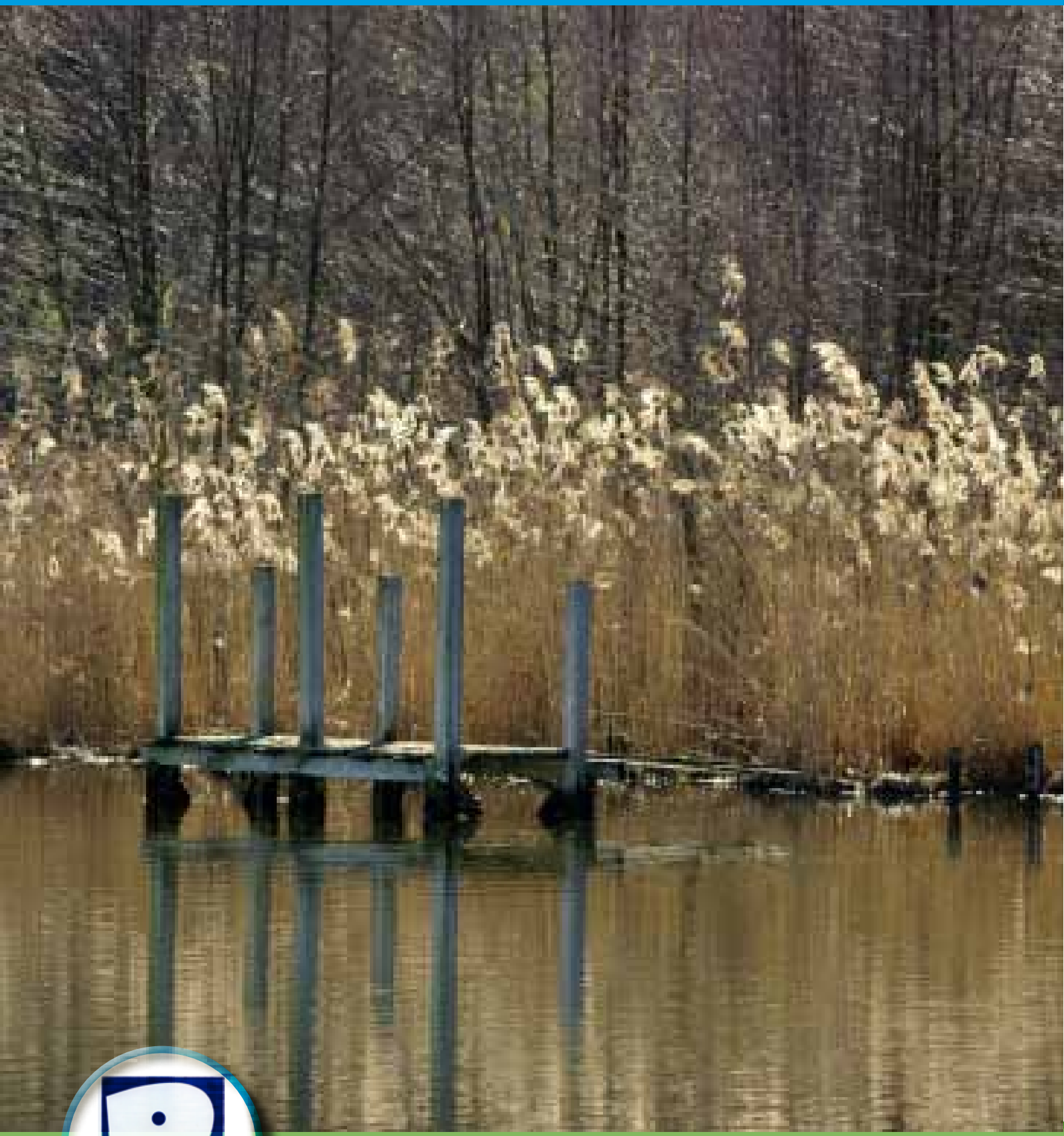

Ruy Montceau

Site internet

www.ruy-montceau.fr

Sommaire

P.4 : Jeunesse

P.7 : Bâtiments

P.14 : Patrimoine

P.15 : Associations

P.16 : Retour en images

P.17 : Agenda

P.18 : Infos Pratiques

P.19 : Etat Civil

P.6 Quiz

P.8 Voirie

P.10 Environnement

P.20 Festivités

Hôtel de Ville

77, rue de la Salière
BP 2
38300 Ruy-Montceau
Tel : 04 74 43 57 45
Fax : 04 74 28.01.92
mairie@ruy-montceau.fr

Ouverture au public:
Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h
et de 13h30 à 17h30.
Le 1er lundi de chaque mois,
l'Hôtel de Ville est ouvert au
public à partir de 14h00.

Mairie annexe de Montceau

9, rue Centrale
38300 Ruy-Montceau
Tel : 04 74 97 40 48

Ouverture au public:
Lundi et vendredi de 8h30 à 12h
Mercredi de 13h30 à 17h30

Le Courrier Ruymontois est une publication éditée par la Mairie de Ruy-Montceau.

Numéro de juillet 2010.

Directeur de la Publication : Guy Rabuel.

Rédaction :
Bernard Hildt
Commission Culture et Comunication.

Création graphique et mise en page :
Christophe Giboulet.

Impression : Imprimerie Cusin, 38300 Bourgoin-Jallieu.

Tirage : 1 900 exemplaires.

Crédit Photo : Mairie de Ruy-Montceau
Page de couverture: Ann David - www.artannphoto.com

Papier recyclé

Je souhaite tout d'abord vous informer que le Tribunal administratif de Grenoble, dans un jugement en date du 26 avril 2010, a annulé le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Ruy-Montceau.

Suite à la requête de deux administrés, cette juridiction a estimé que la délibération du Conseil Municipal du 19 février 2008 approuvant le PLU était non conforme compte tenu des conditions dans lesquelles l'information préalable avait été délivrée aux conseillers municipaux.

Je profite de cette occasion pour rappeler que le PLU a été voté avant notre élection, et préciser que la modification et la révision simplifiée que nous avons initiées en 2009, notamment pour permettre la construction du restaurant scolaire de Montceau, n'ont aucun lien avec ce contentieux, puisque la requête à l'origine de l'annulation du PLU a été déposée en août 2008.

Si cette décision de justice s'appuie sur des motifs de pure forme, qui ne remettent pas en cause les choix fondamentaux ayant conduit à l'élaboration de ce PLU, elle n'en est pas moins surprenante et lourde de conséquence pour la commune et ses habitants. En effet, depuis le 26 avril 2010, l'annulation du PLU est effective et le règlement du Plan d'Occupation des Sols antérieur se trouve remis en application.

Nous avons pris acte de cette décision, et nous nous sommes rapidement remis au travail pour élaborer un nouveau PLU, de façon à garantir le développement durable de notre territoire. Un bureau d'études a été retenu à l'issue d'une consultation pour nous aider dans cette procédure d'élaboration, et une feuille de route précise lui a été transmise pour aboutir à un nouveau PLU dans un délai de deux ans.

Dans ce nouveau document d'urbanisme, soyez assurés que nous ne transigerons pas sur la notion de développement durable de notre commune. Nous rechercherons en permanence un équilibre harmonieux entre développement économique, mixité sociale et intergénérationnelle, et respect de l'environnement. C'est bien l'association de ces 3 dimensions qui est la condition sine qua none du caractère durable d'un projet.
Notre ambition demeure de renforcer l'attractivité de Ruy-Montceau tout en préservant notre cadre de vie privilégié par un développement maîtrisé.

Ensuite sur une note moins administrative et plus conviviale, l'été est habituellement synonyme de vacances et de bonheur. Je souhaite à chacune et chacun d'entre vous d'en profiter au mieux.
En villégiature pour certains, mais pourquoi pas à Ruy-Montceau et sa région qui recèlent assez de ressources pour satisfaire tout un chacun en matière de découverte et de loisirs.

Pour les services et les élus municipaux, l'été ne saurait se réduire aux seules vacances et la rentrée se prépare de manière très active : dans les écoles où près de 80 000 € de travaux seront effectués pendant les vacances, à Montceau où les travaux pour le futur restaurant scolaire vont s'intensifier, dans les nombreuses rues qui feront l'objet d'une réfection, et sur tous les dossiers importants de la rentrée.

J'espère enfin vous rencontrer nombreux lors des manifestations organisées cet été par la Municipalité. Tout a été pensé pour créer une ambiance de fête, de rencontre et de solidarité.

Bonne saison estivale à toutes et à tous.

Guy Rabuel

Maire de Ruy-Montceau
Vice Président de la CAPI

NOUVEAUX TARIFS DES TRANSPORTS SCOLAIRES

A l'occasion du transfert de compétence du Conseil Général de l'Isère à la CAPI, désormais compétente en matière de transports scolaires pour tous les élèves domiciliés et scolarisés sur le périmètre des 21 communes membres, la CAPI a décidé de faire évoluer la politique tarifaire en matière de transports scolaires.

L'objectif est de permettre l'accès illimité aux transports à tous les jeunes du territoire à des conditions tarifaires particulièrement attractives par rapport au niveau national.

A compter de la rentrée 2010, le nouveau fonctionnement sera le suivant:

- **Elèves du premier degré (maternelle et primaire): conservation et extension du principe de gratuité sans condition de distance kilométrique.**

- **Jeunes de moins de 18 ans / étudiants et apprentis de moins de 25 ans: principe d'universalité du titre de transport avec l'utilisation illimitée sur tous les réseaux** (RUBAN-CAPI/ TransIsère-Conseil Général).

Tarification unique à 6 euros par mois ou 60 euros par an (2 mois offerts).

Pour tous les jeunes domiciliés sur des communes qui ne disposent pas de lignes régulières RUBAN, le service de transport à la demande (Bus à la carte) sera accessible avec leur abonnement et selon les disponibilités sur les périodes et secteurs suivants:

- Du lundi au Vendredi de 6h00 à 20h00 et le samedi de 7h00 à 20h00.

- SATOLAS ET BONCE, CHÉZENEUVE, CRACHIER, DOMARIN, MAUBEC, SAINT ALBAN DE ROCHE, BADINIÈRES, ECLOSE, LES EPARRES, MEYRIÉ, NIVOLAS-VERMELLE, SÉRÉZIN DE LA TOUR, RUY-MONTCEAU et SAINT-SAVIN.

Pour plus de renseignements, contactez le Service Transports et déplacements de la CAPI (04 74 27 28 00) ou l'agence du RUBAN à BOURGOIN-JALLIEU (04 74 28 04 99).

LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

La première année du CMJ de RUY-MONTCEAU s'achève. La dernière réunion a eu lieu le 25 juin 2010, salle du conseil de l'Hôtel de Ville de RUY.

Les jeunes sont très sensibles aux problèmes de vitesse constatés dans le centre de nos deux villages.
Ils se sont mobilisés, ont observé et recherché des idées lors de leurs déplacements et ont réalisé des dessins et des croquis pour imaginer des panneaux personnalisés à implanter, aux abords des écoles et du hall des sports.
Après un choix difficile entre 6 projets présentés par les jeunes, deux ont été choisis par vote à l'unanimité lors du CMJ du 25 juin : 4 panneaux de signalisation seront implantés avant la prochaine rentrée (à proximité des écoles de RUY, vers l'école de MONTCEAU et aux abords du hall des sports).

Le coût le l'opération est de 440 € HT par panneau.

Biennale du cirque

Samedi 5 juin, le champ de foire de Ruy-Monteau a accueilli 5 spectacles de la biennale du cirque organisée par la CAPI.

Près de 2 000 personnes ont pu assister à des spectacles de grande qualité qui se sont déroulés au cours de l'après-midi sous un soleil radieux.

Une mention particulière pour la prestation de la compagnie Pagnozoo, qui avec son spectacle équestre a ravi le millier de spectateurs qui avaient pris place dans les gradins.

Accrobranche

C'est par une journée ensoleillée, le samedi 29 mai, qu'une trentaine de personnes (jeunes et moins jeunes) ont découvert l'activité accrobranche, organisée par la municipalité dans le cadre de la commission Sports Loisirs Jeunesse.

Sur le site de la chapelle de Monteau, un tilleul à petites feuilles et un chêne ont prêté leurs troncs, leurs branches évasées et leurs cimes aux grimpeurs.

Le principe de la grimpe d'arbres est d'offrir la possibilité à chacun d'en atteindre la cime, de se mouvoir dans leurs couronnes… Activité à but ludique et éducatif, la grimpe d'arbres participe à la découverte du milieu forestier et au développement de la personne sans recherche de pratique intensive, ni de performance.

Activité itinérante et souple, l'installation d'un matériel spécifique (fausse fourche, corde spéciale, nœud autobloquant…) est temporaire et mobile, pratiquée dans le plus grand respect et la mise en valeur de l'arbre, support vivant et fragile.

Animés et encadrés par trois grimpeurs professionnels, responsables de la sécurité et du bon déroulement de l'activité, les participants ont pu avancer dans l'arbre, dépasser leurs appréhensions et bénéficier d'une vue magnifique sur la nature environnante.

Connaissez vous bien Ruy-Montceau?

Testez votre connaissance de la commune en essayant de localiser ces élements de notre patrimoine.

Crédit photos : Ann DAVID

Réponses:
1:Ecole primaire de Ruy; **2**:Maison derrière le Bar de la Fontaine; **3**:Ancienne école de filles de MONTCEAU; **4**: Eglise de Ruy; **5**: Fontaine, avenue de la Vieille Borne; **6**: Borne avenue de la Vieille Borne; **7**: Chapelle de MONTCEAU.

Nos écoles

Début des travaux du restaurant scolaire de Montceau

NOS ECOLES : ENTRE COUR ET FENETRE

Nos écoles ont besoin d'être entretenues. Les installations de sécurité n'étaient plus conformes aux normes en vigueur.

Suite à la réalisation d'un état des lieux entrepris dès mars 2008, la commission scolaire et la commission bâtiment poursuivent les travaux de mise en conformité et de rénovation.

L'union départementale des délégués de l'éducation nationale qui recense chaque année tous les rapports, note avec une très grande satisfaction les efforts réalisés par la municipalité.

A noter également que l'adaptation des effectifs d'encadrement périscolaires et l'amélioration de leurs conditions de travail par la formation professionnelle font partie des préoccupations quotidiennes des élus qui restent en permanence attentifs au mieux vivre de l'enfant à l'école.

Réfection des peintures d'une salle de classe et réhabilitation d'un couloir avec création d'un lave-mains à l'école primaire de Ruy.

Fleurissement

Poursuite de l'effort engagé en 2008 pour l'amélioration de notre cadre de vie.

Voirie

Retour en images sur les travaux de voirie du semestre.

Chemin de Saint Pierre :
Travaux de sécurisation et élargissement du ponceau.

Chemin des coches :
Curage du fossé pour éviter l'inondabilité du chemin et réfection d'aqueducs pour accès aux terrains.

Chemin de Bièze :
Elargissement pour améliorer la visibilité et la sécurité au carrefour des chemins de Bièze et de Montlambert.

Elargissement au droit du lotissement de Bièze 2 pour améliorer la sécurité dans le virage.

Aménagement de l'avenue des Cantinières

Le mercredi 5 mai 2010, une réunion publique était organisée par la commune de Ruy-Montceau pour présenter aux riverains - habitants, propriétaires, exploitants- le projet d'aménagement de la section comprise entre le chemin des cornes et les établissements Cherry-Rocher, les informer des différentes phases d'études et de réalisation, recueillir toutes observations et répondre à toutes questions et interrogations.

Après une brève introduction de présentation, le Maire a donné la parole au représentant du bureau d'études ERCD chargé des études et du suivi des travaux.

Les représentants de la CAPI, qui finance l'opération, ont complété la présentation en précisant que les travaux seront réalisés en plusieurs phases.
Les élus ont également apporté des précisions complémentaires, enregistré les remarques et répondu aux questions.

La première phase concernera l'enfouissement des réseaux EDF et France Télécom. Les travaux commenceront vers la mi-mai et seront réalisés par l'entreprise SPIE, pour le compte du Syndicat d'Energie 38, avec une participation financière de la commune. Ils devraient s'achever en septembre 2010.

La deuxième phase concernera la réalisation des ouvrages d'eaux pluviales, de l'éclairage public et la construction des trottoirs.
Ces travaux débuteront dés que la commune aura réalisé les acquisitions de terrains nécessaires à l'élargissement et au traitement des eaux pluviales dans le respect des directives de la «loi sur l'eau».

La troisième phase interviendra en 2011 par la réalisation de la chaussée proprement dite.

ENVAHISSANTE, LA PROCESSIONNAIRE DU PIN !

Les chenilles processionnaires sont un fléau pour les pins mais aussi un problème de santé publique. Que faire si elles s'installent dans l'un de vos arbres ?

GARE AUX POILS URTICANTS

Leurs fameuses processions sont étonnantes : les chenilles rampent en file indienne en un long cordon qui progresse de manière saccadée. Mais ne les observez que de loin, car lorsqu'elles se sentent menacées, elles projettent des poils urticants qui provoquent rougeurs et démangeaisons pendant presque deux semaines. Les conséquences peuvent être plus graves : crise d'asthme en cas d'inhalation, glaucome ou cataracte si les poils atteignent les yeux et ne sont pas rapidement retirés. Les chiens et les chevaux risquent même une nécrose de la langue s'ils lèchent leurs démangeaisons et ne sont pas soignés.

MOYENS DE LUTTE

ATTENTION ! Quelle que soit la méthode envisagée, ne prenez pas de risques inutiles.

Il n'existe aucun moyen de se débarrasser définitivement des chenilles. En effet, même si l'on détruit toutes les chenilles vivantes sur son terrain, vos arbres risquent d'être réinfestés l'année suivante par des papillons pouvant provenir de plusieurs kilomètres.

MESURES ÉCOLOGIQUES :

Eviter les plantations de pins noirs dans les secteurs favorables à la chenille.

Installer des nichoirs pour les mésanges qui sont les ennemis naturels des chenilles.

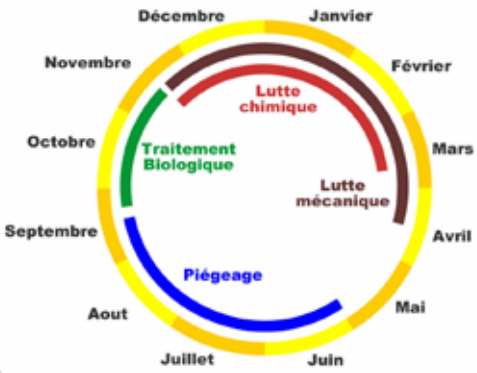

LUTTE MÉCANIQUE :

Sur des arbres facilement accessibles, il est possible de couper les branches portant les nids et de les incinérer à condition de se protéger totalement du contact des poils urticants (combinaison, masque, lunettes, gants).

Il n'existe pas actuellement de réglementation nationale de lutte obligatoire.

BIENVENUE AUX NOUVEAUX RÉSIDENTS DE L'ETANG DARDES

Déchetterie

Jour	Ruy-Montceau	Nivolas-Vermelle	Bourgoin-Jallieu
Lundi	13h30 - 16h30		8h00 - 11h45 et 14h00 - 18 h15
Mercredi	13h30 - 16h30	9h - 12h	8h00 - 11h45 et 14h00 - 18 h15
Jeudi		14h - 18h	8h00 - 11h45 et 14h00 - 18 h15
Vendredi	13h - 14h30	14h - 18h	8h00 - 11h45 et 14h00 - 18 h15
Samedi	8h - 12h	13h - 15h	8h00 - 11h45 et 14h00 - 18 h15

Merci de veiller à ce que les déchets soient bien arrimés lors du transport à la déchetterie. Ces gestes simples préserveront la sécurité des riverains et des usagers de la voie publique, en même temps que notre environnement.

Les déchets spécifiques

Les seringues utilisées par les personnes en auto-médication (diabétiques, sorties d'hospitalisation ...) et toxicomanes sont des déchets spéciaux qu'il convient de traiter de manière particulière.

Des boîtes à aiguilles (boîtes jaunes) sont délivrées en pharmacie ou dans certains laboratoires pour permettre de stocker ces déchets dangereux.
Ces boîtes jaunes ne doivent pas être déposées dans les points d'apport volontaire de tri sélectif, ni amenées en déchetteries où elles seraient refusées.

Pour tout renseignement relatif au traitement de ces déchets, contacter le SMND au 04 78 40 03 30
Ouvert du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h à 17h le vendredi de 8h à 12h

Nettoyage de Printemps

Le 27 mars dernier, de nombreux bénévoles de tous âges ont silloné notre commune pour le nettoyage de printemps.

Grâce à leurs efforts, environ 60 sacs de déchets divers jonchant les abords de nos routes et places ont pu être ramassés. Merci à toutes et à tous pour leur dévouement.

Notez d'ores et déjà la date du prochain Nettoyage de Printemps : samedi 2 avril 2011.

LE COMPOSTAGE, UN PROCESSUS NATUREL!

Le compost provient de la transformation aérobie de déchets organiques par le biais de micro-organismes. Le produit obtenu se transformera dans le sol en humus, très utile en agriculture et en jardinage.

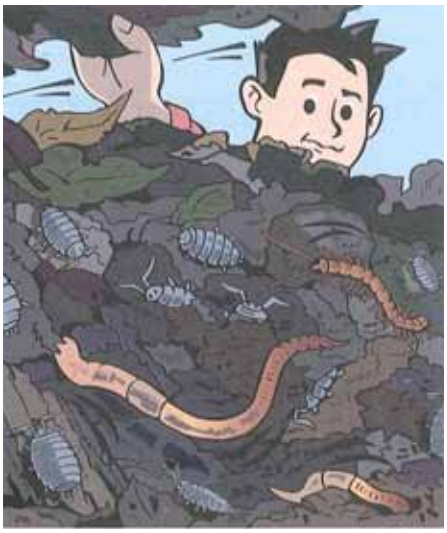

LE DÉROULEMENT DU COMPOSTAGE À DOMICILE

Les matières en compostage sont transformées, en présence d'eau et d'oxygène, par des micro-organismes (bactéries, champignons, actinomycètes) et des organismes de plus grande taille (lombrics, acariens, cloportes, myriapodes, coléoptères et autres insectes). Les déchets perdent leur aspect d'origine et deviennent compost. Ce produit va contribuer, dans le sol, à renforcer le stock d'humus.

Au bout du processus de compostage, on obtient ce que l'on appelle un compost mûr qui a une agréable odeur de terre de forêt, une couleur foncée et une structure grumeleuse.

COMPOSTER EST-CE VRAIMENT UTILE ?

Sans hésiter, la réponse est oui. Le compostage permet de limiter la quantité d'ordures ménagères que vous faites enlever par la collectivité. Le recours à l'incinération, à la mise en décharge et au transport des déchets est ainsi réduit. Le compostage permet de produire un amendement de qualité pour votre terre, il favorise la vie du sol.

BILAN 2009 DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

Voici le bilan de performance de la collecte sélective de RUY-MONTCEAU pour l'année 2009 et, à titre de comparaison, les résultats de quelques communes voisines.

La performance représente le poids de matériaux collecté pour chaque habitant chaque année (kg/hab/an). Cet indicateur permet ainsi d'évaluer l'implication de la population dans la collecte sélective.

	Emballages 2009		Journaux 2009		Verre 2009		Total 2009		Progression 2008-2009
Commune	Tonnages collectés	kg / hab/an	Tonnages collectés	kg / hab/an	Tonnages collectés	kg / hab/an	Tonnages collectés	kg / hab/an	
BOURGOIN-JALLIEU	304,36	12,46	422,69	17,31	480,43	19,67	1 207,48	49,44	-2%
NIVOLAS-VERMELLE	22,88	10,29	67,17	30,22	75,41	33,92	165,46	74,43	+5,2%
RUY-MONTCEAU	33,05	8,01	106,49	25,80	124,38	30,14	263,92	63,95	+8,1%
SAINT-SAVIN	31,27	9,20	78,64	23,14	94,84	27,90	204,75	60,24	-1,7%
SÉRÉZIN DE LA TOUR	6,82	8,58	20,48	25,76	24,88	31,29	52,18	65,63	+4,6%

Nous avons donc plus trié à RUY-MONTCEAU en 2009 qu'en 2008 (+ 8,1 %).
En terme de performance de collecte sélective, RUY-MONTCEAU est désormais classée 16ème sur les 66 communes qui composent le SMND.

Bravo et merci à tous les ruymontois, mais nous pouvons et devons faire beaucoup mieux !
En 2010, relevons ensemble le défi de placer RUY-MONTCEAU dans les 10 communes où on trie le plus.

De façon à mieux illustrer l'utilité et la nécessité du tri sélectif, voici quelques chiffres qui vous permettront de prendre conscience que le tri des déchets apporte des résultats étonnants à l'échelle de notre commune.

106,5 tonnes de PAPIERS collectées en 2009 à Ruy-Montceau	
Equivalence en économies générées	277,94 tonnes de bois 1 796,49 m³ d'eau (consommation moyenne domestique: 55m³/hab/an) 4 209,98 GJ d'énergie (consommation moyenne au domicile: 37 GJ/hab/an)
Equivalence en feuilles de papier (feuille A4 de 5,625 grammes et de 29,7 cm)	18 931 556 feuilles de papier soit une distance de 5 622,7 km si les feuilles sont mises bout à bout
Equivalence en produits recyclés	851 920 journaux imprimés

124,4 tonnes de VERRE collectées en 2009 à Ruy-Montceau	
Equivalence en économies générées	82,09 tonnes de sable 67,17 m³ d'eau (consommation moyenne domestique: 55m³/hab/an) 490,56 GJ d'énergie (consommation moyenne au domicile: 37 GJ/hab/an)
Equivalence en emballages (bouteille de 75 cl, 400 grammes et 30 cm)	310 950 bouteilles de 75 cl soit une distance de 93,29 km si les bouteilles sont mises bout à bout soit un volume de 233,21 m³
Equivalence en produits recyclés	310 950 nouvelles bouteilles de 75 cl

16,7 tonnes de PLASTIQUE collectées en 2009 à Ruy-Montceau	
Equivalence en économies générées	11,84 tonnes de pétrole 113,56 m³ d'eau (consommation moyenne domestique: 55m³/hab/an) 723,34 GJ d'énergie (consommation moyenne au domicile: 37 GJ/hab/an)
Equivalence en emballages (bouteille de 1,5l, 37 grammes et 30 cm)	451 351 bouteilles de 75 cl soit une distance de 135,41 km si les bouteilles sont mises bout à bout soit un volume de 677,03 m³
Equivalence en produits recyclés	16 700 pulls polaires

Localisation des points d'apport volontaire

Ruy : Vie Etroite, Parking des services techniques, Vie des Mulets (au droit de la Vie Etroite), Supermarché Carrefour Market, Hall des sports, Rue de Lavitel, Déchetterie.

Montceau :Parking du cimetière, Groupe scolaire Kimmerling.

Ces points de collecte ne sont pas des lieux de dépôts en tous genres.
Pour le bien-être de tous, merci de respecter ces points de tri.

LA CHAPELLE DE BOUSSIEU

Bien que n'étant pas située sur le territoire de notre commune, la chapelle de BOUSSIEU fait partie du relais d'église RUY, MONTCEAU, BOUSSIEU. En effet, le clergé de RUY en a historiquement la charge.

Que sait-on de cette chapelle et de cette maison, aperçue journellement, mais pas toujours remarquée par ceux qui passent dans ce quartier, «à cheval» sur trois communes ?

Il faut remonter au début du siècle dernier pour en retrouver l'origine.

A cette époque, l'usine pensionnat SCHWARZENBACH employait jusqu'à 70 ouvrières sourdes et muettes. A la demande du père RIEFFEL, on construisit, pour les loger, la maison St Antoine, transformée aujourd'hui en appartements. Par la suite des religieuses vinrent aussi s'y installer pour s'occuper de ces personnes sourdes et muettes.

C'est alors que fut construite l'actuelle maison St François pour y loger les plus âgées, ainsi qu'un patronage et deux pièces pour l'appartement du père RIEFFEL, devenues aujourd'hui salles de catéchisme.

La construction de la chapelle eut lieu en 1905, petite et simple à l'origine, elle fut agrandie par un chœur et agrémentée d'un clocher en 1934.Les travaux durèrent alors environ 4 ans et furent exécutés par l'architecte M. RIBOLET.

On y trouve à l'intérieur le chemin de croix venant de l'ancienne chapelle St Antoine de BOURGOIN (l'actuel musée) ainsi que des vitraux et une table de communion signée par les Etablissements Lalique.

A la suite du décès du père RIEFFEL, en 1914, ce fut le clergé de RUY qui fut chargé de s'occuper de BOUSSIEU avec l'aide des religieuses.

Après plusieurs années d'activité, la directrice, sœur PERPÉTUE, figure très connue et estimée de tous, qui avait consacrée toute sa vie à cette œuvre (d'abord comme jeune religieuse puis comme directrice) mourut le 28 février 1971.

Les sourdes et muettes qui se trouvaient encore là, furent placées avec sœur ANGELINE, la dernière religieuse présente, à NOTRE DAME DE D'AY ou à CRÉMIEU.

C'est ainsi que fut tournée une longue page d'histoire de BOUSSIEU.

Il en demeure tout au moins à coté de la maison St François, cette superbe chapelle, voulue par le père RIEFFEL, agrandie par sœur PERPÉTUE, seul lieu de culte qui demeure à BOUSSIEU et qu'une association dynamique et dévouée s'ingénie à entretenir pour y maintenir une vie chrétienne.

Les messes y sont célébrées environ tous les deux mois, mais les baptêmes, mariages et funérailles, à chaque fois que cela est possible.

LA SAVATE RUYMONTOISE

LA BOXE FRANÇAISE FÊTE SON 20ÈME ANNIVIERSAIRE!

Le club de boxe française de RUY a été crée en septembre 1990 par Philippe JACQUET, Jean-Paul BREQUEVILLE et Jean-Marc SAINO.
Titulaires de plusieurs brevets, ils ont su tirer le meilleur de la discipline.

Le club s'est développé et est rapidement entré dans différentes compétitions et combats.

Nos premiers combattants ont été Fabrice BUCCHIONI (finaliste sud-est en 2ème série en 1994) et Jean-Louis DEVROÉ (champion sud-est en 2ème série en 1994).
Tous deux sont devenus entraîneur dans la discipline. Ils ont su nous faire partager leur motivation et leur ambition, ce qui nous a permis d'évoluer en compétitions départementales puis régionales.

L'arrivée de Julien BRILLAT, champion de France honneur et vice champion de France élite, nous a permis de monter jusqu'au championnat de France à Paris en 2003 et en 2005.

Le club a progressé grâce à sa rigueur, sa discipline et son bon état d'esprit, ce qui est notre force.

Aujourd'hui, le CSRBF fonctionne avec un nouveau bureau, avec Eric SALLAMAND, Morad SAOUIBIA, Yann DALBOCANNOVIC, et toujours Jean-Marc SAINO, qui entraîne la boxe forme qui nous permet d'élargir et de varier notre activité.

L'ascension du club est due au dévouement des bénévoles et des adhérents qui apportent toute leur force et leur passion pour la discipline.

Nous faisons suivre des formations de juge arbitre et de moniteur pour être encore plus présent lors des différentes manifestations et assurer notre avenir.

FORUM DES ASSOCIATIONS
SAMEDI 4 SEPTEMBRE 2010
AU HALL DES SPORTS

Retour en images

Fête des Métiers Anciens

Exposition photos «Vies et Mots.. Ruy-Monteau autrement..»

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

JUILLET

03: Election de Melle Isère/Rhône et de M. Modèle Rhône-Alpes au Hall des sports.
04: Méchoui de la FNACA à la salle de Lavitel.
08: Repas de fin de saison des Joyeux Retraités à la salle de la Salière.
14 : Fête d'été de la Municipalité à la salle de Lavitel et au Champ de foire.
22: Loto des Joyeux Retraités à la salle de la Salière.
23: Concours de pétanque de l'ACCA de RUY à la salle de Lavitel.
24: Foire de la Sainte Anne / Vide Grenier organisé par la Municipalité à MONTCEAU.

AOUT

08: Pucier organisé pour le Téléthon à la salle de Lavitel.
27: Concours de pétanque de l'USRM Football à la salle de Lavitel et au champ de foire de RUY.

SEPTEMBRE

04: Forum des associations organisé par la Municipalité au Hall des sports.
05: Concours de pétanque double seniors du Pétanque Club de RUY à la salle de Lavitel.
10: Assemblée Générale des Minois Ruymontois au Hall des sports.
12: 19ème Berruyenne de l'AS Randonneurs à la salle de Lavitel et au Champ de foire.
16: Repas des 80-90 ans des Joyeux Retraités à la Salle de la Salière.
18: Challenge J. RABATEL organisé par les Sapeurs pompiers sur le Champ de foire.
18 et 19: Journée Patrimoine des Godas au Lavoir et à la chapelle de MONTCEAU.
19: Concours de pétanque du Pétanque Club de RUY à la salle de Lavitel.
23: Concours de pétanque double vétérans du Pétanque Club de RUY à la salle de Lavitel.
24: Assemblée Générale de Ozidé à la salle de la bibliothèque.
25: Bal des conscrits à MONTCEAU.

OCTOBRE

05: Assemblée Générale de la FNACA à la salle de Lavitel.
09: Foire de la Saint-Denis organisée par la Municipalité à la salle de Lavitel et au Champ de foire.
17: Banquet des classes en 0 à la salle de la Salière.
17: Rallye des diots du Sou des écoles de MONTCEAU sur le parking de l'école Kimmerling.
24: Marche en faveur du Téléthon organisée par l'AS Randonneurs et le Pétanque Club de RUY à la salle Annequin.
30: Interclubs Isère de boxe française à la salle verte du hall des sports.

NOVEMBRE

06 et 07: Bourse aux jouets du basket à la salle Annequin.
11: Boudin de l'Amicale des sapeurs pompiers à la caserne.
14: Assemblée générale de l'AS Randonneurs à la salle Annequin.
14: Tournoi familial de Tennis de table au Hall des Sports.
19: Jazz en faveur du Téléthon à la salle de la Salière.
21: Repas choucroute des joyeux Retraités à la salle de la Salière.
26: Théâtre en faveur du Téléthon à la salle Annequin.

DÉCEMBRE

03 et 04: Téléthon au Hall des sports.
11: Loto du sou des écoles de RUY au Hall des sports.
11: Sainte Barbe de l'Amicale des sapeurs pmopiers à la salle de Lavitel.
12: Boudin de l'USRM Football à la buvette du stade.
14: Spectacle de Noël de l'école élémentaire de RUY à la salle de la Salière.
15: Spectacle de contes de la bibliothèque à la salle de la Salière.
16: Spectacle de Noël de l'école maternelle de RUY à la salle de la Salière.
17: Fête de Noël de l'école KIMMERLING à la salle Annequin.
18: Interclubs Isère de boxe française à la salle verte du hall des sports.

RÉGLEMENTATION RELATIVE AUX CHIENS ERRANTS

L'article L211-23 du code rural précise qu'est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde ou de la protection d'un troupeau,:

- n'est plus sous la surveillance effective de son maître,
- se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel,
- ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant 100 mètres.

Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation.
Tout chat non identifié trouvé à plus de 200 mètres des habitations dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui est considéré comme en état de divagation.

Les chiens et chats errants recueillis sur la voie publique sont conduits au refuge SPA de RENAGE.
Le propriétaire, s'il est identifié, est passible d'une amende de 11 € ainsi que des frais de récupération de l'animal (50€ de frais d'identification, 8€ par nuit passé au refuge ainsi que les frais de dossier).

LES ACTIONS DE LUTTE CONTRE L'AMBROISIE

Se débarrasser de l'ambroisie est un enjeu de santé publique. Limiter le pollen d'ambroisie c'est faire diminuer le nombre d'allergies. C'est aussi un enjeu de sauvegarde de notre biodiversité de lutter contre la prolifération d'une plante envahissante américaine.
Le Conseil Général réalise chaque année une fauche spécifique de l'ambroisie sur les zones infestées à des périodes précises selon le but recherché :
- fin juillet contre le pic pollinique estival
- début septembre contre le semis naturel d'automne.

La commune réalise ces opérations en bordure de voirie communale et chaque particulier doit traiter dans les mêmes conditions la prolifération de l'ambroisie sur sa propriété.

LE CODE DE LA ROUTE POUR LES CAVALIERS

Sur la voie publique, le cavalier est considéré comme un conducteur, tout comme l'automobiliste ou le cycliste, et doit, comme tel, se conformer à toutes les dispositions du code de la route qui lui sont applicables. S'il met pied à terre et marche à côté de sa monture, le cavalier reste un conducteur tant qu'il se trouve sur la voie publique.

Comme les autres conducteurs, il doit être constamment en mesure d'effectuer toutes les manœuvres qui lui incombent. Il lui appartient donc de pouvoir maîtriser sa monture si elle prend peur en entendant, par exemple, un avion, un camion, ou en voyant des phares.

L'âge minimal requis pour circuler sur la voie publique est fixé à 14 ans pour les cavaliers. Il est toutefois ramené à 12 ans à condition d'être accompagné d'un cavalier âgé de 21 ans ou plus. Les conducteurs de véhicules attelés doivent, eux, être âgés d'au moins 16 ans.

A l'instar des autres conducteurs, les cavaliers doivent circuler le plus près possible du bord droit de la chaussée. Les conducteurs d'animaux de trait non attelés, de charge ou de monture ou de bestiaux peuvent, en dehors des agglomérations, utiliser les accotements de plain-pied situés à droite par rapport au sens de leur marche, à condition de ne pas mettre les autres usagers en danger. Sur la chaussée, les cavaliers peuvent circuler à deux de front (la file indienne reste, malgré tout, préférable), mais si un cavalier circule sur l'accotement de plain-pied, tous les autres doivent circuler en une file.

Le code de la route stipule que les pistes cyclables et les trottoirs sont interdits aux cavaliers. Des règles particulières régissent, en outre, les chemins réservés à la circulation des piétons, cyclistes et cavaliers.

NAISSANCES

VILLETON Lilou née le 06/12/2009
BOITTIAUX Axel né le 12/12/2009
MANCA Angelina née le 14/12/2009
BOUTBEL Ismaël né le 19/12/2009
DEGRIGNY Alban né le 30/12/2009
FASSION Valentin né le 08/01/2010
SAUVAN-SOLER Gaspard né le 12/01/2010
BERLIOZ Hugo né le 12/01/2010
GADIOLET Soline née le 22/01/2010
HAFFAF Anyssa née le 26/01/2010
NEUTZLER Martin né le 28/02/2010
COPPIN Clémence née le 10/03/2010
MILLON—FERRI Shana née le 12/04/2010
MICHEL Gaëtane née le 22/04/2010
VIEIRA Gabriella Marie née le 03/05/2010
CHARBONNIER Julia Mathilde née le 04/05/2010
BELMONT Mathis Pierre Claudius né le 05/05/2010
PEREZ Albin Pierre André né le 27/05/2010

MARIAGES

PILOZ Jessy & PEUGNET Claire le 19/12/2009
BERTRAND Guy & MOLLARD Marie-Thérèse le 09/01/2010
CHARASSE Sébastien & ARGENCE Line le 24/04/2010
TSCHANZ Valérian & LEPOIX Lucie le 22/05/2010
FAURE Maxime & NAPOLITANO Vanessa le 22/05/2010
LESENNE Patrick & MUET Laurence le 12/06/2010
MARCAL Laurent & POULENARD Léa le 12/06/2010
SOUZY Renaud & SIMONNOT Blandine le 12/06/2010

DÉCÈS

CACCAMO Carmela le 06/12/2009
MICHAUD Henri le 21/12/2009
LEGRAND Olivier le 26/12/2009
TROMPARENT Agnès le 16/01/2010
GENTILIN Suzanne née MIEGE le 26/01/2010
GUICHERD Louis le 13/02/2010
VENET André le 22/02/2010
GALLIEN Claudius le 03/04/2010
PIGNOLY Henri le 05/04/2010
BOUILLANT Marion le 23/04/2010
DUMAS Yvonne née BRON le 20/04/2010
DREYER Pierre le 21/04/2010
DESCOMBAT Jeanne née BERMOND le 11/05/2010
AUDIBERT Lucienne née BIDAUD le 14/05/2010
BONNAZ Marie le 18/05/2010

POINTS DE VUE

LISTE «BIEN VIVRE À RUY-MONTCEAU»

Quel avenir pour nos jeunes enfants?

«Il est des sujets de société qui engagent l'avenir de notre société : les enfants sont au coeur de cet enjeu.
A l'heure où la compétence petite enfance entraîne une réflexion des élus de la CAPI sur la mise en oeuvre d'actions envers les moins de 6 ans sur notre territoire, nous tenons à montrer notre solidarité envers ceux qui actuellement se mobilisent pour lutter contre les mesures qui tendent à brader les modes d'accueil des enfants de moins de 6 ans : moins de professionnels qualifiés pour plus d'enfants à «garder» : l'enfant disparait derrière la gestion.
D'autant plus qu'un nouveau décret veut mettre les modes d'accueil petite enfance dans le champ de la directive «services» dans le marché européen. Les crèches sont amenées à être un service marchand; à but lucratif? Quid du service public?
Un enfant, ça ne se garde pas, ça s'accompagne et ça s'éduque(Catherine Dolto). Tout le travail fait en amont par les éducateurs, les enseignants et les familles est autant de garantie pour des adultes de demain confiants et responsables.
Nous demandons à nos élus de se positionner et de porter le débat auprès des élus de la CAPI sur le devenir de l'accompagnement que choisit de faire notre territoire envers nos plus jeunes citoyens, à savoir :
- le devenir «marchand» de nos modes d'accueil des moins de 3 ans
- l'augmentation du taux de remplissage des crèches et la diminution de professionnels encadrants
- la mise en place des jardins d'éveil avec la suppression à terme de postes d'enseignants de maternelle
- la diminution du nombre d'heures de formation des assistantes maternelles
- la création de maisons d'assistantes maternelles sans cadre fonctionnel bien défini
- la suppression du poste de Défenseur des enfants (le seul garant politique actuel des droits des enfants)
- le fichier base-élèves concernant le parcours scolaire de tous les enfants conservé pendant 35 ans
- le secret professionnel mis à bas au titre de la loi de prévention de la délinquance de 2007

Comme l'a dit M.Kofi ANNAN : L'enjeu de notre société dépend de la qualité de la façon dont on s'occupe de nos enfants aujourd'hui. La France occupe actuellement la 3ème position européenne en matière d'accueil de la petite enfance, n'annulons pas 40 ans de progrès social!

La Municipalité

vous invite

Aux Festivités du 14 juillet 2010

au Champ de Foire de Ruy

Programme de la Journée

9h : Concours de pétanque en tête à tête
14h : Concours de pétanque en doublettes

18h : Cérémonie aux monuments aux morts

A partir de 19h30 : Paëlla géante sous chapiteau

21h : Bal du 14 juillet
23h : Grand feu d'artifice

À la Foire de la Sainte Anne

Samedi 24 juillet 2010

Parking du groupe scolaire de Montceau

TOUTE LA JOURNEE : VIDE GRENIER - PRODUITS REGIONAUX

PROGRAMME DE LA JOURNEE
9h : Inauguration officielle de la foire
11h30 : Vin d'honneur offert par la Municipalité
A partir de 12h : Repas traditionnel
14h : Concours de pétanque - Challenge Papy